



INSCRIPTION SCOLAIRE 2025/2026

Pour finaliser l'inscription, vous devez vous rendre en mairie muni d'un dossier **COMPLET**

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(ORIGINAUX ET COPIES)

- Livret de famille (en intégralité) ou acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé (uniquement les vaccinations)
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé
- Jugement de divorce ou convention de séparation stipulant le mode de garde de l'enfant
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)

Pour les familles hébergées :

- *Attestation d'hébergement (disponible en Mairie)*
- *2 justificatifs de domicile (de moins de 3 mois, hors facture mobile)*
- *Photocopie recto/verso de la pièce d'identité de la personne hébergeante*

ENFANT

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / / à :

Sexe de l'enfant : M F

CONTACTS ET COORDONNÉES

(remplir les deux contacts le cas échéant)

Situation familiale : Mariés Pacsés Vie maritale Célibataire Divorcés Séparés Veuf(ve)

Père Mère Beau-père Belle-mère Autre :

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tél : Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

Père Mère Beau-père Belle-mère Autre :

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tél : Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

ÉCOLE ATTRIBUÉE :

Maternelle

Bois Valery Paradis

Primaire

Pasteur Paradis

CLASSE :

TRAITÉ PAR :

SCANNÉ À L'ÉCOLE LE :

Selon votre situation, des documents complémentaires pourront vous être demandés.

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h • mardi de 8h30 à 12h30 • mercredi de 8h30 à 17h • samedi 8h30 à 12h30

HORAIRES ÉCOLES

ÉLÉMENTAIRE PASTEUR

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h30 - 12h Enseignement	Pause méridienne (2h)	14 h - 16 h30 Enseignement
------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------------------------

MATERNELLE VALÉRY

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h30 - 12h Enseignement	Pause méridienne (2h)	14 h - 16 h30 Enseignement
------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------------------------

ÉLÉMENTAIRE PARADIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h30 - 12h Enseignement	Pause méridienne (2h)	14 h - 16 h30 Enseignement
------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------------------------

MATERNELLE PARADIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h30 - 12h Enseignement	Pause méridienne (2h)	14 h - 16 h30 Enseignement
------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-------------------------------

MATERNELLE DES BOIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h15 - 11 h45 Enseignement	Pause méridienne (2h)	13 h45 - 16 h15 Enseignement
------------------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------------

La commune de Meulan-en-Yvelines propose également

- Une restauration pour l'ensemble des enfants scolarisés. Les dossiers d'inscription seront disponibles dans le courant du mois de juin (et téléchargeables sur le site de la ville).
- De l'étude surveillée, réservée aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la commune.
- Un accueil périscolaire (matin et soir) et un accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires), pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.

L'organisation et la gestion de ces accueils sont confiées à l'association Ifac Yvelines :

mails : adl.meulan@utidf.ifac.asso.fr ou coordinateur.meulan@utidf.ifac.asso.fr

Tél. : 01 34 74 23 62 ou 06 30 37 79 95

Accueil de Loisirs - 19 bis, rue des Annonciades - 78250 Meulan-en-Yvelines



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter
le site de la Ville www.ville-meulan.fr ou contacter la Mairie au 01 30 90 41 41
espacefamille@ville-meulan.fr.